

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 24 JUN 2024

Date de convocation :
18.06.2024

Nombre de Membres :
En Exercice : 13
Présents : 10
Pouvoirs : 1
Excusés ou absents : 2

Résultat du vote :
Voix « pour » : 11
Voix « contre » : 0
Absentions : 0

Date d'affichage :
18.06.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Étaient présents : Mme VAN DE WALLE, M. BAUGE, Mme CAPPENDŸK, M KOCH, Mme MARGUERITAT, Mme MOREAU, Mme PIGEAT, M. MOURBRUN et Mme TURE.

Avait donné pouvoir : M. RAIMBAULT représenté par Mme VAN DE WALLE.

Était absent ou excusé : M DEBROYE, Mme GROS

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme CAPPENDŸK a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2024/18 ACTE AU MAIRE : Aide sociale facultative

8.2 Aide Sociale

Dans le cadre de la délégation de pouvoir et après avis de la commission permanente pour l'attribution des aides sociales facultatives, le CCAS a procédé aux règlements suivants :

Le mercredi 15 mai 2024 : Aide au paiement de factures :

DOSSIER	Motif de la demande	Montant facture	Montant de l'aide sollicitée / possible	Avis de la commission
DOSSIER N°1	Fact EDF QF → 521 → 100€00	1071€64	<i>Montant sollicité</i> 200€00 <i>Aide possible</i> 100€00	Avis favorable
DOSSIER N°2	Fact EAU QF → 699 → 80€00	172€76	<i>Montant sollicité</i> 172€76 <i>Aide possible</i> 80€00	Avis favorable
DOSSIER N°3	Fact ENGIE GAZ QF → 512 → 100€00	468€57	<i>Montant sollicité et possible</i> 100€00	Refus Montant des dettes élevé, une nouvelle demande pourra s'envisager sous réserve de la mise en place d'un accompagnement budgétaire.
DOSSIER N°4	Fact EDF QF → 1150 → 60€00	838€45	<i>Montant sollicité et possible</i> 60€00	Avis favorable

DOSSIER N°5	Fact ENGIE GAZ QF→ 524→100€00	644€78	<i>Montant sollicité et possible</i> 80€00	Avis favorable avec une proposition d'orientation vers l'épicerie.
DOSSIER N°6	Fact EAU QF→ 734→80€00	218€78	<i>Montant sollicité et possible</i> 80€00	Refus Montant des dettes élevé, une nouvelle demande pourra s'envisager sous réserve de la mise en place d'un accompagnement budgétaire.
DOSSIER N°7	Fact ELECTRICITE QF→ 495→100€00	1070€94	<i>Montant sollicité</i> 120€00 <i>Aide possible</i> 100€00	Avis favorable
DOSSIER N°8	Fact ENGIE QF→ 697→80€00	531€06	<i>Montant sollicité et possible</i> 80€00	Avis favorable
DOSSIER N°9	Fact EDF QF→ 407→100€00	801€40	<i>Montant sollicité et possible</i> 80€00	Avis favorable Sous réserve de reprendre des démarches de recherche d'emploi en attente d'un RDV au service emploi.
DOSSIER N°10	Fact EAU QF→ 235→130€00	200€38	<i>Montant sollicité et possible</i> 35€38	Refus Dettes trop importantes, Mr et Mme ne viennent plus à l'épicerie. Mr doit faire des démarches pour trouver un emploi.
DOSSIER N°11	Fact de GAZ QF→ 743→80€00	358€67	<i>Montant sollicité et possible</i> 80€00	Refus Reste à vivre suffisant, l'intéressé à les possibilités de régler la facture.
DOSSIER N°12	Fact CANTINE QF→ 284→130€00	58€99	<i>Montant sollicité et possible</i> 58€99	Avis favorable
DOSSIER N°13	Fact ENGIE QF→ 720→ 80€00	911€08	<i>Montant sollicité et possible</i> 80€00	Avis favorable

Le mercredi 15 mai 2024 : Renouvellement épicerie :

COORDONNEES	QF/nbre de personne	Montant Du panier	Observation	Avis de la commission
DOSSIER N°1	QF 418-> 4 pers	140€00	1 ^{er} accès : 29-11-23 au 14-03 2024	Avis favorable Préconisation d'un accompagnement budgétaire par un travailleur social
DOSSIER N°2	QF 406-> 3 pers	120€00	1 ^{er} accès : 11-10-23 au 18-01 2024	Avis favorable
DOSSIER N°3	QF 720-> 2 pers	90€00	1 ^{er} accès : 22-11-23 au 23-02- 2024	Avis favorable
DOSSIER N°4	QF 482-> 1 pers	80€00	1 ^{er} accès : 25-10-23 au 26-01 2024	Avis favorable

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, prennent acte des aides sociales facultatives accordées par la commission.

Le Président,



Jean-Louis SALAK

La Secrétaire de séance,



Régine CAPPENDÏK

Publié sur le site internet de la commune

le : 06.05.2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

